

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 20 AVRIL 2017

Nombre de membres

En exercice : 54
Présents : 32
Votants : 35
Suffrages exprimés : 35

Vote

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation

13 AVRIL 2017

**Date de transmission
en sous-préfecture**

.....

Date d'affichage

.....

Délibération

N° 2017-11

Contrôle de légalité

L'an deux mille dix-sept, le vingt avril à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Maureilhan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Bernard AURIOL, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Nataly DARTIGUELONGUE, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Gérard GAUTIER, Michel HERAIL, Frédéric LACAS, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Jean-Claude MARCHI, Robert MENARD, Michèle MILLER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Patrick SOL, Christophe THOMAS, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux.

Absents excusés représentés par mandats : Messieurs, Bruno ENJALBERT, Guy COMBES, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs, Gilles D'ETTORE, Yannick ALLEGRE conseillers syndicaux.

Présents suppléants : Monsieur Christian THERON, conseiller syndical suppléant.

Absents excusés suppléés : Madame Christine PRADEL conseillère syndicale.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Gérard BARRAU, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Robert GELY, Stéphane HUGONNET, Jean-Pierre LAMBERT, Pascale LAUGÉ, Jean-Pierre PEREZ, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAUD, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Florence TAILLADE, Philippe VIDAL et Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Stéphane PEPIN-BONET.

**OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN RAISON D'UN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Rapporteur : Le Président

Mesdames, Messieurs,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'en raison du surcroît de travail consécutif à la mise en œuvre de la révision du SCOT, nécessitant une production importante de recueils de données et de rédaction de documents et pièces finales constitutifs du SCOT révisé, il convient de créer un emploi non permanent de catégorie B pour accroissement temporaire d'activité d'assistant d'études en urbanisme, à temps complet.

Le tableau des emplois ci-annexé est donc modifié en conséquence.

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **DE CREER** un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'assistant d'études en urbanisme, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2017 jusqu'au 28 février 2018 ;
- **DE FIXER** la rémunération par référence à l'indice majoré 339 ;
- **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi non permanent ;
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

